

Pas d'augmentation des taxes de fiscalité communale



Frédéric Labalme, 3^{ème} adjoint, a présenté les différents budgets de la commune

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 23 avril 2015, sous la présidence d'Alain Faucuit, maire, en présence de Francis Paul, trésorier des Vans. Angélique Agulhon et Corinne Lemay ont données des procurations. Georgette Deschanelles a été nommée secrétaire. Le budget a été présenté par Frédéric Labalme.

Tous les comptes, administratifs 2014, commune et assainissement 2015 et vote des trois taxes de fiscalité, ont été votés à l'unanimité. Les budgets adoptés sont les suivants : CCAS : 7809€ ; assainissement : 35.759,27€ et commune : 862.329,10€.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat et les hausses des participations aux différents syndicats, les taxes de fiscalité communale restent inchangées: habitation : 17,80% ; foncier : 18,86% : foncier non bâti : 47,48% .